

Alkopharma le scandale des médicaments périmés

Plus de 100 000 flacons de médicaments périmés ont été administrés à des patients suisses et français entre 2007 et 2011. La société Alkopharma de Martigny (VS) falsifiait les dates de péremption d'anticancéreux périmés, qui avaient une durée de vie de 18 mois et ne contenaient donc plus la dose de principe actif exigée. Certains médicaments ont été vendus sept ans plus tard.

En Suisse, 27 patients au moins se sont vu administrer le médicament incriminé. L'entreprise, qui a fait faillite en 2013, a écoulé une centaine de milliers de flacons périmés entre 2007 et 2011, essentiellement en France. Environ 2000 doses ont été commercialisées en Suisse.

Un tribunal valaisan a condamné les responsables de l'entreprise en 2016 à des jours-amendes ou des peines pécuniaires. Depuis lors, l'entreprise a fait faillite évitant ainsi certainement des poursuites pénales. Notons le recours de Swissmedic qui invoque que le juge n'a pas retenu la mise en danger de la santé des patients.

Afin de lever certaines interrogations pendantes et légitimes, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- **Alkopharma était-elle répertoriée au sein des fournisseurs de H-JU ?**
- **Une collaboration a-t-elle existé entre H-JU et cette entreprise ? Dans l'affirmative, peut-on nous indiquer de quelle nature était cette collaboration ?**
- **Si l'affaire touche la plupart des grands hôpitaux suisses, le Gouvernement peut-il nous indiquer si des patients jurassiens ont pu être, d'une manière ou d'une autre, victimes de cette entreprise peu scrupuleuse ?**
- **Si des patients ont pu être concernés, eux et leurs familles, ont-ils été mis au courant de cette problématique à titre d'information et afin de les rassurer ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 26 avril 2018

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin